



MECHANISM FOR FOLLOW-UP ON
IMPLEMENTATION OF THE INTER-AMERICAN
CONVENTION AGAINST CORRUPTION
Thirty-Sixth Meeting of the Committee of Experts
September 13 – 16, 2021
Washington, D.C.

OEA/Ser.L.
SG/MESICIC/doc.595/21
22 July 2021
Original: Spanish

**MÉTHODOLOGIE POUR LES ÉTATS POUR PRÉSENTER LEURS EXPÉRIENCES,
RÉALISATIONS ET/OU LEÇONS APPRISSES DANS L'UTILISATION DES
NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION**

I- INTRODUCTION

Même avant la pandémie de COVID-19, les États ont mis en œuvre de nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans différents secteurs de l'administration, compte tenu des avantages qu'elles procurent. Concrètement, en tant qu'outil de prévention et de lutte contre la corruption, les TIC peuvent être utilisées de diverses manières en fonction de l'objectif de la mesure à mettre en œuvre, comme dans les procédures de passation des marchés publics de biens et de services ; la détection et l'investigation des cas potentiels de corruption ; accroître la transparence, la responsabilité et garantir la sécurité des transactions ; aller de l'avant avec l'e-gouvernement et automatiser des procédures spécifiques ; et en facilitant et en encourageant le signalement d'actes de corruption par des particuliers.

En application de ce qui précède, le Secrétariat technique du MESICIC et le Président du Comité d'experts du Mécanisme, ont décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la trente-sixième réunion du Comité, une session extraordinaire au cours de laquelle les représentants des États peuvent volontairement faire des présentations sur leurs expériences, leurs réalisations et les enseignements tirés de l'utilisation des TIC pour prévenir et combattre la corruption. L'objectif est d'encourager la coopération horizontale entre les États afin qu'ils puissent lutter plus efficacement contre la corruption, en tirant parti de l'utilisation des nouvelles technologies à leur disposition.

Afin d'atteindre cet objectif, la présente Méthodologie a été convenue avec le Président du Comité. Les procédures décrites dans ce document comprennent les lignes directrices pour les présentations par les États membres du MESICIC et pour leur diffusion par le Secrétariat technique du MESICIC.

En outre, afin que les États et leurs citoyens, ainsi que les représentants des différents segments de la société civile, puissent apprendre et apprécier la manière dont les TIC ont été utilisées

comme outil de prévention et de lutte contre la corruption, cette Méthodologie prévoit une large diffusion des présentations qui sont faites, compte tenu de leur importance.

II- PRÉSENTATION

Les États membres du MESICIC souhaitant partager leurs expériences, réalisations et/ou enseignements tirés de l'utilisation des TIC pour prévenir et combattre la corruption peuvent le faire par l'intermédiaire de leurs experts principaux ou représentants désignés, lors d'une session spéciale prévue le mercredi 15 septembre 2021 comme partie de la trente-sixième réunion du Comité, comme suit :

a) Les États souhaitant faire une présentation à la session spéciale doivent en informer le Secrétariat technique du MESICIC avant le 20 août 2021 et soumettre le format figurant dans l'annexe à la présente méthodologie.

Si un État le juge approprié, il peut également se référer à d'autres aspects qui ne sont pas envisagés dans ce format et peut faire sa présentation orale à la session extraordinaire du Comité de la manière qu'il juge la plus appropriée.

b) Dans le cas où un État à l'intention d'utiliser une présentation PowerPoint, il doit soumettre cette présentation avant le 3 septembre 2021 au Secrétariat technique (legalcooperation@oas.org), avec copie à Camila Tort (Ctort@oas.org).

c) L'Etat fournira au Secrétariat Technique, dans ledit format, le nom et les coordonnées (adresse e-mail et numéro de téléphone, si possible, avec WhatsApp) de la personne qui fera la présentation orale à la session spéciale du Comité. Il peut s'agir de quelqu'un d'autre que l'expert principal.

d) Compte tenu des autres sujets qui seront abordés lors de la trente-sixième réunion du comité d'experts, il est demandé que les présentations lors de la session spéciale ne durent pas plus de 10 minutes. Ce temps peut être ajusté en fonction du nombre d'États faisant des présentations. Le Secrétariat Technique informera les présentateurs en temps utile du temps dont ils disposeront en cas d'ajustement.

e) Pour les présentations, l'ordre alphabétique des États en espagnol sera suivi.

III- DISSEMINATION

La session spéciale sera diffusée en direct sur le Web.

En outre, le format complété joint à cette Méthodologie par les États, ainsi que les documents électroniques envoyés avec celle-ci, seront diffusés via le site Web MESICIC (Portail Anti-Corruption des Amériques) et le compte Twitter officiel du Mécanisme.

ANNEXE
FORMAT POUR LES ÉTATS POUR PRÉSENTER LEURS EXPÉRIENCES,
RÉALISATIONS ET/OU LEÇONS APPRISSES DANS L'UTILISATION DES
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

1. Titre : Titre de l'expérience, des réalisations et/ou de la leçon apprise, de la question à discuter et du domaine de la Convention auquel elle se rapporte :

Titre de l'expérience : Application des TIC à des fins diverses en matière de prévention et de lutte contre la corruption; mise en évidence de l'importance du drone comme instrument d'investigation dans la détection et la constatation des infractions de corruption et des crimes financiers.

2. Institution : Nom de l'institution, de l'organe ou de l'autorité responsable de la question et de la personne qui fera la présentation orale lors de la session spéciale du Comité, avec ses coordonnées (e-mail et numéro de téléphone direct pour joindre cette personne):

1- Unité de Lutte Contre la Corruption(ULCC)

2- Me Hans Jacques Ludwig JOSEPH, Directeur Général

3. Description de l'expérience, des réalisations et/ou des moins appris : inclure une brève description et un résumé :

L'ULCC utilise les TICs à des fins diverses en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Notamment, le site internet de l'institution ne sert pas seulement à sensibiliser et à informer le public, mais lui offre aussi la possibilité à partir d'un espace aménagé à cette fin de partager toutes les informations dont il dispose à titre de témoin ou de victime concernant les faits soupçonnés de corruption au sein de l'administration publique nationale. De même, la mise en ligne du formulaire de déclaration de patrimoine permet aux agents assujettis à cette formalité de le remplir en ligne et de le télécharger pour les suites d'enregistrement, de vérification ou d'authentification auprès des instances compétentes. Dans le cadre de l'utilisation des TICs, il y a lieu de faire état aussi de l'exploitation des données du Système de Gestion des Fonds Publics (SYSDEP) qui automatise la gestion des fonds publics alloués aux différentes institutions publiques. L'ULCC a souvent recours au SYSDEP en vue de se renseigner sur la régularité et la

conformité des dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées par une institution publique faisant l'objet d'enquête de corruption.

L'utilisation la plus emblématique des TIC par l'ULCC concerne l'instrumentalisation d'un drone au cours d'une investigation de corruption. Ce procédé s'est révélé tout à fait payant dans la mesure où il a permis aux enquêteurs de l'ULCC de démasquer une prétendue société de construction de logements sociaux créée aux seules fins de détourner les biens d'une entreprise publique de sécurité sociale. La vue aérienne présentée par le drone du terrain devant servir d'espace d'implantation du projet de construction a révélé que la superficie dudit terrain ne correspondait pas à celle alléguée dans le projet. De plus, les investigateurs ont pu constater qu'aucune opération de construction de maisons n'a été entamée sur le terrain, alors que la société qui n'existe en fait que de nom avait déjà reçu la totalité du montant obtenu comme prise de participation soit un million de dollars américains (\$US 1, 000,000.00).

4. Raisons et importance : Raisons de poursuivre la mise en œuvre des TIC comme outil de prévention et de lutte contre la corruption. Décrivez la situation existante avant la mise en œuvre des TIC et l'identification du ou des problèmes qu'elle doit traiter ou chercher à résoudre :

Il existe de bonnes raisons pour l'ULCC de poursuivre la mise en œuvre des TIC en matière de prévention et de lutte contre la corruption. En plus des multiples possibilités qu'elles offrent en matière de sensibilisation et d'information du public, les TIC peuvent se révéler très utiles dans le domaine de l'investigation. En témoigne l'exemple précédemment évoqué concernant l'instrumentalisation du drone dans le cadre d'une enquête menée par l'ULCC en matière de corruption. Grâce au recours à cet instrument, la commission d'enquête a pu accéder à des résultats qu'il aurait été difficile d'obtenir par la seule prise en compte des déclarations et des documents émanant des institutions et des individus sous enquête.

5. Approche : Le cas échéant, quelle était la conception et la méthodologie proposées pour utiliser les TIC pour prévenir et combattre la corruption ? Qu'est-ce qui a été pris en compte dans sa conception et sa méthodologie? L'expérience d'autres pays a-t-elle été prise en compte ?

L'utilisation des TIC entre dans le cadre du fonctionnement normal de l'Unité de Lutte Contre la Corruption, particulièrement dans le domaine de l'investigation. À ce sujet, il importe d'attirer l'attention sur les dispositions de l'article 12, alinéa 3 du décret du 8 septembre 2004 portant création de l'ULCC. Elles s'énoncent comme suit : « Pour les besoins de leur travail, ils (les

agents assermentés) sont autorisés à utiliser toutes les techniques modernes et tout procédé qu'ils estiment utiles à la constatation d'une infraction. »

6. Mise en œuvre : Comment les TIC sont-elles utilisées comme outil de prévention et de lutte contre la corruption? Quelles étaient les ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre ?

En ce qui a trait à l'utilisation de l'outil numérique, l'ULCC dispose d'un service informatique qui est appelé à appuyer et assister en cas de besoin les différentes entités de l'institution en fonction de leur sphère d'action respective. Cependant, l'ULCC projette de créer une équipe d'agents spécialisés en matière d'investigation numérique capables d'exploiter toutes les possibilités offertes dans le domaine pour combattre la corruption. Pour ce qui est de l'instrumentalisation du drone, l'ULCC ne dispose pas pour le moment de ressources humaines formées au maniement de cet outil. Elle a dû recourir à des ressources extérieures à l'institution dans le cas ci-dessus mentionné.

7. Expérience : Veuillez fournir un bref résumé de votre expérience en termes de problème à traiter, en détaillant les obstacles, difficultés et/ou défis rencontrés dans la mise en œuvre des TIC pour prévenir et combattre la corruption.

La plupart des problèmes rencontrés par l'ULCC dans le cadre de l'utilisation des TIC sont liés au déficit de formation du public et aux difficultés d'accès de ce dernier à l'internet qui reste encore l'apanage d'une minorité en raison du coût élevé des services. De plus, les entreprises fournisseuses de ces services ne parviennent pas encore à atteindre les zones reculées du pays. Ce qui contribue à restreindre l'impact de l'effort de sensibilisation et d'information du public déployé par l'ULCC via les TIC en matière de prévention et de lutte contre la corruption. D'où la nécessité de réduire la situation de fracture numérique prévalant dans le pays par la diminution des coûts et une extension des services à l'échelle du pays.

8. Leçons apprises : Veuillez décrire brièvement les leçons tirées de l'expérience discutée et les mesures qui ont dû être prises pour surmonter les obstacles, les difficultés et/ou les défis liés à l'utilisation des TIC pour prévenir et combattre la corruption :

Divers enseignements se dégagent de la mise en œuvre des TIC en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Entre autres, leur utilisation facilite le travail de sensibilisation, d'information et d'éducation du public. Ce qui est de nature à inciter le public à participer et à s'impliquer davantage dans le combat contre le fléau de la corruption. Mais, les difficultés

d'accès à l'outil numérique demeurent une véritable pierre d'achoppement qu'il conviendra de surmonter pour exploiter toutes les opportunités offertes à ce niveau par les TIC. Dans le domaine de l'investigation anticorruption, le recours aux TIC s'avère d'une grande utilité pour la constatation des infractions de corruption. Mais, il faut disposer des ressources matérielles et humaines adéquates pour pouvoir mettre à profit toutes les possibilités des TIC. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de formation en investigation numérique conçu par l'ULCC en faveur de ses enquêteurs.

9. Résultat : quel a été le résultat ou le résultat final attendu de la mise en œuvre des TIC en tant qu'outil de prévention et de lutte contre la corruption ? Ont-ils abordé les problèmes identifiés à l'origine comme nécessitant l'utilisation des TIC comme outil de prévention et de lutte contre la corruption ? Quel a été son impact ?

La mise en œuvre des TIC contribue à améliorer la performance de l'ULCC dans le cadre de l'accomplissement de sa mission en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Grâce à l'utilisation des TIC, les capacités de l'institution se trouvent renforcées et élargies tant dans le domaine de l'information et de la sensibilisation du public que dans celui de la détection des faits soupçonnés de corruption au sein de l'administration publique nationale.

10. Contact : Veuillez indiquer qui contacter pour de plus amples informations, ainsi que les coordonnées (nom, e-mail et numéro de téléphone direct pour joindre cette personne) :

Me Hans Jacques Ludwig JOSEPH, Directeur Général de l'ULCC

hansjoseph77@gmail.com hans.joseph@ulcc.gouv.ht

(509) 2811-0661 – Bureau

(509) 3139 2601 – Portable